

Image not found or type unknown



Reprise de travail en Mi temps therapeutique

Par **landry73**, le **21/10/2013** à **12:45**

bonjour
après un arrêt pour mal de dos pendant 4 mois je reprend le travail aujourd'hui en mi temps thérapeutique
j'aimerais en savoir plus sur mes droits sachant que je suis responsable d'équipe
le soir
mes horaires normaux sont 15h30 - 24h15
le lundi 16h30 - 23h45
le mardi 16h30 - 23h15
mercredi, jeudi et vendredi
mon employeur me dit de commencer à 19h45
lundi et mardi puis 20h
mercredi, jeudi et vendredi
mais ne me parle pas de mes heures de fermeture sachant que si la production n'est pas terminée on peut terminer plus tard
quels sont mes droits
merci d'avance
veronique